

N° 25 – MAI 2011

## INFORMATIONS STATISTIQUES

### SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, EN AVRIL 2011

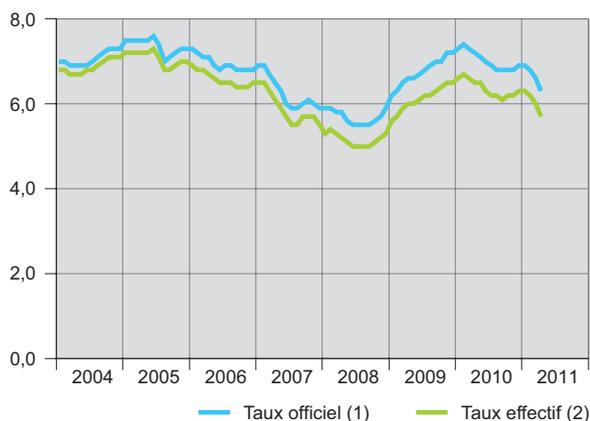
En avril 2011, le nombre total de chômeurs inscrits dans le canton de Genève recule de 622 personnes par rapport au mois précédent (- 4,3 %), et se fixe à 13 880. Le taux de chômage se replie de 0,3 point, et passe ainsi de 6,6 % en mars à 6,3 % en avril. A l'échelon suisse, le taux de chômage se replie aussi de 0,3 point par rapport à celui de mars, et se fixe à 3,1 %.

A Genève, près de 1 600 personnes sont entrées au chômage en avril (- 354 par rapport à mars) et 2 176 en sont sorties (- 244).

En comparaison annuelle (avril 2010 - avril 2011), l'effectif des chômeurs inscrits diminue de 12,1 % à Genève (- 22,1 % en Suisse) et celui des demandeurs d'emploi se replie de 12,7 % (- 19,1 % en Suisse).

Le nombre de chômeurs arrivés en fin de droits (personnes qui ont épuisé la totalité des indemnités chômage) diminue fortement entre les mois de mars et d'avril (- 92,3 % en un mois; - 2 085 chômeurs). Soulignons que cette baisse substantielle est liée à l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> avril 2011, de la 4<sup>e</sup> révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI).

Taux de chômage officiel et effectif dans le canton  
En %



- (1) Taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée par le RFP 2000.  
(2) Taux calculé par l'OCE avec pour dénominateur la population active mise à jour annuellement avec les résultats de l'enquête suisse sur la population active.

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) - Statistique du marché du travail  
Office fédéral de la statistique (OFS) / Office cantonal de la statistique (OCSTAT) - Enquête suisse sur la population active

Le SECO, qui établit la statistique du marché du travail, n'a pas procédé à une révision de la série statistique sur le nombre de chômeurs pour tenir compte des impacts des modifications législatives. Les résultats statistiques publiés ici correspondent donc aux données administratives relatives au chômage. Cependant, le SECO estime à environ 4 500 le nombre de chômeurs touchés à l'échelon suisse par les modifications relatives à la LACI, soit environ 3,5 % des chômeurs inscrits. Ce qui correspond à une baisse du taux de chômage de 0,1 point de pourcentage.

	Avril	Variation mensuelle		Variation annuelle	
		absolue	en %	absolue	en %
<b>Taux de chômage officiel, en % (1)</b>					
Genève	6,3	- 0,3	///	- 0,9	///
Suisse	3,1	- 0,3	///	- 0,9	///
<b>Taux de chômage effectif, en % (2)</b>					
Genève	5,7	- 0,3	///	- 0,8	///
Suisse	2,8	- 0,2	///	- 0,8	///
<b>Chômeurs inscrits dans le canton</b>					
Effectif total, en fin de mois (3)	13 880	- 622	- 4,3	- 1 919	- 12,1
Chômeurs de 15 à 24 ans (3)	1 353	- 108	- 7,4	- 377	- 21,8
Chômeurs depuis plus d'une année (3)	4 796	- 292	- 5,7	- 124	- 2,5
Chômeurs arrivés en fin de droits (4)	174	- 2 085	- 92,3	29	20,0
Entrées (5)	1 556	- 354	- 18,5	- 128	- 7,6
Sorties (6)	2 178	- 244	- 10,1	261	13,6
<b>Durée moyenne du chômage, en jour</b>					
Genève	355	-	0,1	55	18,4
Suisse	242	- 1	- 0,4	14	6,0
<b>Demandeurs d'emploi inscrits dans le canton</b>					
Effectif total, en fin de mois (7)	19 151	- 898	- 4,5	- 2 791	- 12,7
Demandeurs d'emploi non-chômeurs (8)	5 271	- 276	- 5,2	- 872	- 14,2
Entrées (9)	1 228	- 297	- 19,5	- 239	- 16,3
Sorties (10)	2 125	120	6,0	409	23,8
<b>Personnes bénéficiant des mesures cantonales (11)</b>					
Effectif total	913	99	12,2	76	9,1
<b>Réductions d'horaire de travail (RHT) dans le canton (12)</b>					
Entreprises autorisées	44	3	7,3	- 149	- 77,2
Travailleurs concernés	633	212	50,4	- 2 451	- 79,5
<b>Licenciements collectifs annoncés à l'OCE (13)</b>					
Entreprises	6	-	-	3	100,0
Personnes licenciées	93	- 38	- 29,0	69	287,5
dont résidant dans le canton	36	- 28	- 43,8	23	176,9

(1) Taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée par le recensement fédéral de la population 2000.

(2) Taux calculé par l'OCE avec pour dénominateur la population active mise à jour annuellement avec les résultats de l'enquête suisse sur la population active.

(3) Personnes annoncées auprès d'un office régional de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. Peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

(4) Une personne en fin de droits est une personne qui a épuisé la totalité des journées indemnissables par l'assurance-chômage auxquelles elle avait droit. A noter : cette statistique ne considère que l'extinction du droit aux indemnités versées par les caisses d'assurance-chômage et ne tient pas compte des aides cantonales et communales (résultats provisoires fournis par les caisses d'assurance-chômage).

(5) Somme des nouvelles inscriptions au chômage avec le statut de «chômeur» et des passages du statut de «non-chômeur» à celui de «chômeur».

(6) Les sorties se composent des désinscriptions de chômeurs et des passages du statut de «chômeur» à celui de «non-chômeur».

(7) Toutes les personnes inscrites auprès d'un office régional de placement et qui cherchent un emploi.

(8) Demandeurs d'emploi inscrits auprès d'un office régional de placement mais qui, à la différence des chômeurs, ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou ont un emploi. Ils correspondent aux quatre sous-catégories suivantes : personnes en programme d'emploi temporaire, personnes en programme de reconversion et de perfectionnement, personnes en gain intermédiaire et autres demandeurs d'emploi non-chômeurs.

(9) Nouvelles inscriptions de dossiers au cours du mois sous revue.

(10) Annulations de dossiers effectuées au cours du mois sous revue.

(11) Les mesures cantonales regroupent les allocations de retour en emploi (ARE), les personnes en programme cantonal d'emploi et de formation (PCEF) et les emplois de solidarité (EdS).

(12) Préavis d'autorisation de réduction d'horaire de travail délivrés par l'OCE à des entreprises d'au moins six travailleurs.

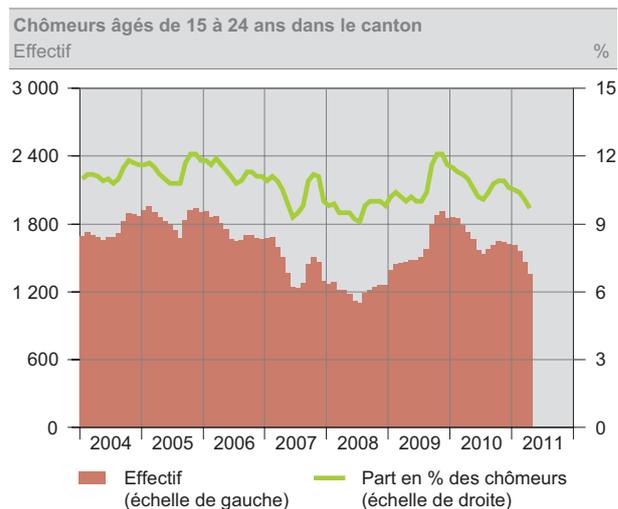
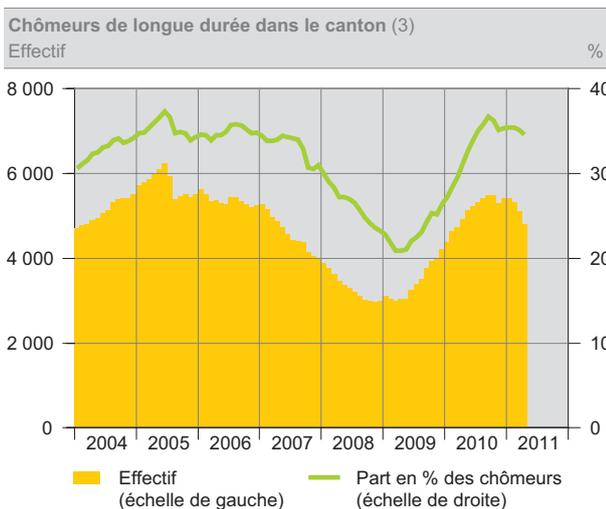
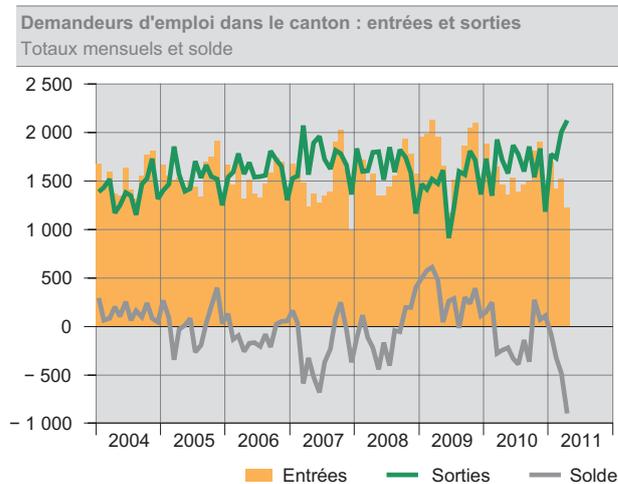
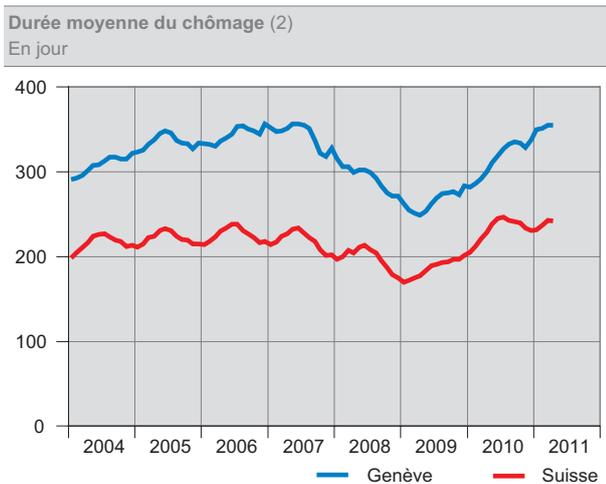
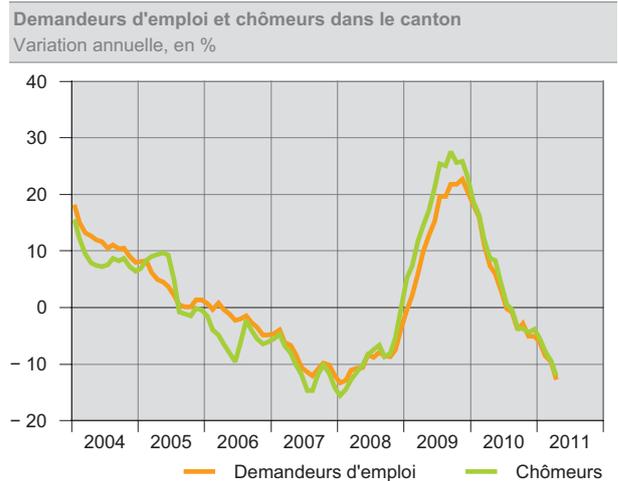
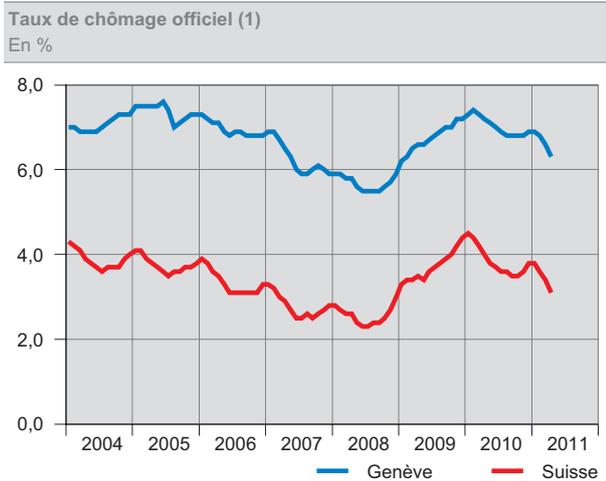
(13) Selon la date d'annonce à l'OCE. Licenciements de six personnes ou plus (chiffres provisoires).

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) - Statistique du marché du travail

Office fédéral de la statistique (OFS) / Office cantonal de la statistique (OCSTAT) - Enquête suisse sur la population active

## COMPLÉMENTS D'INFORMATION

[http://www.ge.ch/statistique/domaine/03/03\\_03/apercu.asp](http://www.ge.ch/statistique/domaine/03/03_03/apercu.asp)



(1) Nombre de chômeurs inscrits le jour de référence divisé par le nombre de personnes actives, selon le recensement fédéral de la population de 2000.

(2) Durée totale du chômage divisée par l'effectif de chômeurs en fin de mois. En nombre de jours.

(3) Chômeurs inscrits depuis plus d'un an.

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) - Statistique du marché du travail